

AXE 2 : GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

UE 10 – Comptabilité approfondie

INTRODUCTION

➤ Finalités du guide pédagogique

Le guide pédagogique s'attache à expliciter les attentes à partir des compétences définies dans le programme et à préciser les savoirs. Si le programme vise à un recentrage des savoirs sur les principes comptables fondamentaux, l'approfondissement des notions comptables nécessite tout de même l'étude de cas spécifiques. Ainsi, seuls les cas spécifiques mentionnés dans le programme doivent être étudiés et maîtrisés par le candidat.

L'objectif du guide est d'assurer une cohérence pédagogique pour permettre une meilleure appropriation des principes comptables fondamentaux par le candidat et de proposer des pistes d'exploitation pédagogique et des ressources, qui ne sont ni impératives ni exhaustives.

➤ Finalités de l'enseignement de comptabilité

L'unité d'enseignement de comptabilité approfondie s'inscrit dans l'axe 2 « gestion comptable et financière ». Dans la continuité de l'unité d'enseignement de comptabilité, elle vise à compléter et approfondir les notions comptables de base. À ce titre, elle doit permettre :

- d'avoir une vision complète du cadre comptable français et de ses acteurs, tout en percevant sa contingence ;
- de présenter les solutions apportées aux difficultés rencontrées lors de diverses opérations.

Ces opérations nécessitent la mobilisation de savoirs issus de l'axe 1 « droit des affaires ». Ces règles devront alors être fournies au candidat. Cela doit notamment lui permettre de percevoir la contingence de la comptabilité par rapport à son environnement juridique et fiscal.

Le programme a pour objectif de recentrer les savoirs sur les principes comptables fondamentaux. Il est conçu autour de compétences déclinées en savoirs. L'approche par les compétences permet au candidat la mise en pratique des savoirs à mobiliser dans un contexte professionnel.

Ce programme a été construit pour tout d'abord permettre au candidat d'appréhender les enjeux actuels de la profession et de la normalisation comptables. Il met en avant le cadre normatif et les principes comptables fondamentaux, qui sont ensuite mobilisés dans les autres thèmes pour justifier les traitements comptables. Les thèmes 2, 3 et 4 sont présentés en référence à la structure du recueil des normes comptables, sans préjuger de leur ordre de traitement. Le thème 5 constitue un thème d'ouverture permettant d'apprécier l'adaptation du cadre normatif à d'autres utilisateurs.

THÈME 1 : PROFESSION ET NORMALISATION COMPTABLES

Le thème 1 (15 heures) doit permettre au candidat d’appréhender les enjeux de la comptabilité aujourd’hui à travers la présentation de la profession comptable (1.1) et de la normalisation comptable (1.2).

1.1 La profession comptable

Cette partie du référentiel doit permettre au candidat de comprendre le rôle de la profession comptable au sein du monde économique, et, ainsi de répondre aux questions suivantes :

Quels sont les statuts et les missions des professionnels de la comptabilité ?

Comment est organisée la profession comptable ?

Pourquoi la profession comptable est-elle réglementée ?

Quelles sont les règles déontologiques à respecter par les professionnels de la comptabilité ?

Compétences	Attentes
- Identifier les modalités d’exercice de la profession, ses missions et ses responsabilités.	Il s’agit pour le candidat d’appréhender la diversité et l’évolution des métiers exercés par les professionnels de la comptabilité et plus particulièrement les principaux domaines de compétence de l’expert-comptable par la mise en évidence de l’expansion des missions de conseil. Le candidat doit aussi être capable de positionner les missions de l’expert-comptable par rapport aux missions du commissaire aux comptes.
- Expliquer les rôles des organisations professionnelles et le statut de leurs membres.	Le candidat doit être capable d’identifier les organisations encadrant les pratiques des professionnels et leurs domaines de compétences.
- Appliquer les règles déontologiques à respecter par les experts-comptables et les commissaires aux comptes, dans une situation donnée.	À partir d’un contexte professionnel, il s’agit pour le candidat d’analyser la situation et de se prononcer sur l’existence ou non d’un problème déontologique. Il doit être capable d’identifier et de justifier les principes fondamentaux de comportement mis en causes. Cette analyse pourra éventuellement s’appuyer sur des extraits des codes de déontologie.

Savoirs associés	Cadrage
- Organisations professionnelles, leurs principaux rôles et leurs liens avec les régulateurs publics : ordre des experts comptables, compagnie nationale des commissaires aux comptes, haut conseil du commissariat aux comptes.	Le candidat doit connaître les principaux rôles des organisations professionnelles sans qu’il lui soit nécessaire de détailler leur fonctionnement.
- Diversité des statuts et des modalités d’exercice de la profession : expert-comptable, commissaire aux comptes, comptable salarié, comptable public.	Les modalités d’exercice de la profession sont abordées par la présentation des principales structures d’exercice, sans détailler leurs règles juridiques de fonctionnement.
- Principales missions de l’expert-comptable et du commissaire aux comptes.	Le candidat doit pouvoir expliciter la mission d’audit légal du commissaire aux comptes, ses objectifs et ses enjeux. Ses autres missions ne sont évoquées que pour positionner la mission d’audit légal par rapport à l’ensemble des interventions du commissaires aux comptes.
- Nature des responsabilités du comptable salarié, du comptable public, de l’expert-comptable et du commissaire aux comptes.	La nature des responsabilités des professionnels s’opère sans détailler leur caractérisation et leurs conséquences.
- Notion d’éthique et de déontologie et principes fondamentaux de comportement à observer par la profession.	

Pistes d'exploitation pédagogique

Afin de contextualiser ces notions, il pourra être judicieux de s'appuyer sur les expériences de stage (ou d'activité professionnelle) du candidat.

De même, la présentation des missions de l'expert-comptable pourra s'appuyer sur une présentation du schéma général du cadre de référence publié par l'OEC.

Ressources bibliographiques

- Sites Internet de l'OEC, du H3C et de la CNCC
- Etude biennale sur les marchés de la profession comptable du CSOEC
- Réglementation de l'expertise-comptable, Collection Pratique professionnelle, OEC
- Codes de déontologie de l'OEC et des CAC

1.2 La normalisation comptable

Cette partie du référentiel doit permettre au candidat de comprendre l'importance de la normalisation comptable et sa place dans une économie mondialisée, et, ainsi de répondre aux questions suivantes :

Quels sont les référentiels applicables en France ?

Comment évolue le PCG ? Quel est le rôle d'un cadre conceptuel ?

Pourquoi existe-t-il des principes comptables fondamentaux ?

Compétences	Attentes
- Identifier les normalisateurs internationaux et nationaux et analyser leurs rôles.	À partir d'un contexte professionnel, le candidat doit être capable d'identifier le cadre comptable s'appliquant à l'entité et de justifier ce choix. La connaissance des principes comptables doit notamment permettre au candidat d'analyser et de justifier les traitements comptables mis en œuvre dans l'établissement des comptes individuels des sociétés françaises.
- Positionner le Plan comptable général (PCG) dans le contexte évolutif de la normalisation internationale.	
- Identifier les principes fondamentaux de la comptabilité et justifier le rôle d'un cadre conceptuel.	
- Citer les référentiels comptables applicables en France.	

Savoirs associés	Cadrage
- Normalisateurs internationaux et principaux rôles : <i>International Accounting Standards Board</i> (IASB) et <i>International Public Sector Accounting Standards Board</i> (IPSASB).	La présentation des normalisateurs internationaux et nationaux portera sur leurs principaux rôles, sans détailler leur fonctionnement. <i>L'European Financial Reporting Advisory Group</i> (EFRAG) sera évoqué pour comprendre le processus d'adoption des normes IFRS par l'Union européenne.
- Normalisateurs nationaux et principaux rôles : Autorité des normes comptables (ANC), Autorité des marchés financiers (AMF) et Conseil de normalisation des comptes publics (CNOCP).	
- Principes comptables applicables en France pour les comptes individuels.	
- Notion de groupe et référentiels comptables applicables en France pour les comptes consolidés.	La notion de groupe ne sera abordée que pour justifier l'existence de comptes consolidés et de référentiels spécifiques.
- Définition et rôle d'un cadre conceptuel.	
- Comparaison du cadre français et du cadre conceptuel des <i>International Financial Reporting Standards</i> (IFRS) dont notion de juste valeur et principe de la prééminence de la réalité sur l'apparence.	Les IFRS et leur cadre conceptuel sont présentés pour permettre d'évoquer les différences d'orientation avec le cadre comptable français.

Ressources bibliographiques

- Sites Internet de l'ANC et de l'IFRS Foundation
- Site Internet de l'EFRAG
- Focuspcg.com et Focusifrs.com

THÈME 2 : ACTIF

Le thème 2 (70 heures) doit permettre au candidat d'identifier et de comprendre les problèmes posés par la comptabilisation des actifs, les solutions apportées et leurs impacts. Le candidat doit maîtriser les principes généraux de caractérisation, d'évaluation et de comptabilisation des actifs (2.1) ainsi que les principes relatifs aux immobilisations incorporelles et corporelles (2.2), aux stocks (2.3) et aux actifs financiers (2.4).

2.1. Principes généraux

Cette partie du référentiel doit permettre au candidat de connaître la définition de l'actif et les règles d'activation, et, ainsi de répondre aux questions suivantes :

Qu'est-ce qu'un actif ? Comment distinguer un actif d'une charge ? Comment différencier les actifs ? Comment évaluer un actif ?

Compétences	Attentes
- Caractériser les différentes catégories d'actif.	À partir de la description d'opérations effectuées par une entité et des définitions du PCG, il est attendu du candidat d'analyser ces opérations, de justifier l'inscription ou non en actif et, le cas échéant, la catégorie d'actif concernée.
- Exposer les conditions d'activation.	
- Exposer les principes d'évaluation des actifs.	

Savoirs associés	Cadrage
- Définition, catégories d'actif et conditions d'activation.	Sont présentées les règles applicables uniquement à l'évaluation des actifs : <ul style="list-style-type: none">- acquis à titre onéreux,- produits,- acquis par voie d'échange- acquis à titre gratuit.
- Principes d'évaluation des actifs à l'entrée et postérieurement à leur entrée.	

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Cette partie du référentiel doit permettre au candidat de distinguer les immobilisations corporelles et incorporelles, mais aussi d'explicitier et d'appliquer les règles d'évaluation et de comptabilisation, en vue de répondre aux questions suivantes :

Qu'est-ce qu'une immobilisation ? Comment distinguer une immobilisation corporelle d'une immobilisation incorporelle ? Quelles solutions apporter aux problèmes d'évaluation et de comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles ?

Compétences	Attentes
- Identifier et distinguer les immobilisations corporelles et incorporelles.	Le candidat doit non seulement pouvoir exposer les règles comptables du PCG relatives aux savoirs associés au thème mais aussi enregistrer les écritures comptables en découlant dans un contexte professionnel. Le candidat doit pouvoir justifier et d'analyser la pertinence des choix comptables retenus dans un contexte professionnel. Le candidat doit connaître les informations à fournir en annexe et comprendre leur importance en complément de la lecture du bilan et du compte de résultat. À partir d'une trame fournie, il peut notamment être attendu du candidat de compléter le tableau des engagements pris en matière de crédit-bail.
- Exposer et appliquer les règles d'inscription à l'actif, d'évaluation et d'enregistrement des immobilisations corporelles et incorporelles.	
- Évaluer et comptabiliser les opérations portant sur les immobilisations corporelles et incorporelles à l'entrée et postérieurement à leur entrée.	
- Analyser les conséquences de l'option choisie, notamment sur la présentation des comptes annuels, et proposer éventuellement un choix, dans une situation donnée.	
- Présenter les informations à fournir en annexe.	

Savoirs associés	Cadrage
<p>- Principes d'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles à l'entrée et postérieurement à leur entrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - détermination de la valeur d'entrée et incorporation des frais et charges, - évaluation à l'inventaire (amortissement comptable, amortissement fiscal et dépréciation éventuelle), - sortie des immobilisations et prise en compte des frais de cession, - comptabilisation des régularisations de TVA. 	<p>L'étude portera sur les actifs acquis à titre onéreux ou produits par l'entité.</p> <p>Dans le cas où l'opération est exonérée de TVA ou de la TVA non déductible ou auto-liquidée, cela sera précisé dans le contexte. Le calcul du montant des régularisations de TVA sera fourni.</p> <p>Seule la constitution initiale de la provision pour coût de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état est étudiée.</p> <p>L'étude de la dépréciation des immobilisations inclut l'incidence de la dépréciation comptable sur le plan d'amortissement comptable.</p> <p>Pour les frais de cession sur immobilisations sont présentés les enregistrements en charges par nature ou au compte 675 « Valeur comptable des éléments d'actif cédés », selon la nature de ces frais. Le traitement à appliquer est précisé dans le sujet d'examen.</p> <p>Les tableaux des immobilisations, des amortissements, des dépréciations et des provisions à fournir en annexe relèvent de l'UE 9 « Comptabilité ».</p>
<p>- Opérations de location-financement.</p>	<p>L'étude des opérations de location-financement porte sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - divergences de traitements entre les règles du PCG et les normes IFRS et justification de ces positions ; - traitement comptable applicable aux crédits-bails mobiliers et immobiliers dans les comptes individuels, de la mise en place du contrat jusqu'à la levée de l'option ; - informations à fournir dans l'annexe des comptes individuels.
<p>- Cas spécifique de la clause de réserve de propriété.</p>	
<p>- Cas spécifiques relatifs aux immobilisations corporelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - composants, - sinistres, - réévaluation libre. 	<p>En plus de la présentation des traitements applicables aux composants de première et de seconde catégories, l'étude des composants inclut le cas des composants de première catégorie non identifiés à l'origine.</p> <p>L'étude des sinistres intègre le traitement à appliquer aux biens non détruits faisant l'objet d'une réparation. La règle fiscale concernant la plus-value découlant de l'opération sera donnée.</p>
<p>- Cas spécifiques relatifs aux immobilisations incorporelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - redevances annuelles, - opérations de recherche et développement, - brevets et marques, - logiciels et sites internet, - fonds commerciaux. 	<p>L'étude du fonds commercial ne porte que sur les montants inscrits dans ce poste et les règles générales d'amortissement et de dépréciation.</p> <p>Le candidat doit ainsi appréhender la nature de ce poste sans qu'il ne lui soit demandé d'identifier les différents éléments qui peuvent y être inscrits, ni de calculer et comptabiliser la dépréciation du fonds commercial.</p>

2.3. Stocks

Cette partie du référentiel doit permettre au candidat de définir les stocks et maîtriser les règles d'évaluation et de comptabilisation, et, ainsi de répondre aux questions suivantes :

Qu'est-ce qu'un stock ? Comment distinguer un stock d'une immobilisation ? Quelles solutions apporter aux problèmes d'évaluation et de comptabilisation des stocks ?

Compétences	Attentes
<ul style="list-style-type: none">- Exposer et appliquer les règles d'inscription à l'actif, d'évaluation et d'enregistrement des stocks.- Évaluer et comptabiliser les opérations portant sur les stocks à l'entrée et postérieurement à leur entrée.- Analyser les conséquences de l'option choisie, notamment sur la présentation des comptes annuels, et proposer éventuellement un choix, dans une situation donnée.- Présenter les informations à fournir en annexe.	Le candidat doit non seulement connaître les règles comptables du PCG relatives aux savoirs associés au thème mais aussi maîtriser les écritures comptables en découlant dans un contexte professionnel : il doit être capable de justifier et d'analyser la pertinence des choix comptables retenus dans un contexte professionnel. Le candidat doit connaître les informations à fournir en annexe et comprendre leur importance en complément de la lecture du bilan et du compte de résultat. Le contexte professionnel peut porter à la fois sur des cas d'inventaire intermittent et permanent.

Savoirs associés	Cadrage
<ul style="list-style-type: none">- Principes d'évaluation des stocks à l'entrée et postérieurement à leur entrée.- Cas spécifiques :<ul style="list-style-type: none">- quotas d'émission de gaz à effet de serre et instruments assimilés,- clause de réserve de propriété,- sinistres.	Les écritures comptables demandées au candidat portent exclusivement sur les quotas d'émission de gaz à effet de serre.

2.4. Actifs financiers

Cette partie du référentiel doit permettre au candidat de définir les actifs financiers et de maîtriser les règles d'évaluation et de comptabilisation, en vue de répondre aux questions suivantes :

Qu'est-ce qu'un actif financier ? Comment distinguer les différentes catégories d'actifs financiers ? Quelles solutions apporter aux problèmes d'évaluation et de comptabilisation des actifs financiers ?

Compétences	Attentes
<ul style="list-style-type: none">- Identifier et caractériser les différentes catégories d'actifs financiers.- Exposer et appliquer les règles d'inscription à l'actif, d'évaluation et d'enregistrement des titres.- Évaluer et comptabiliser les opérations portant sur les actifs financiers à l'entrée et postérieurement à leur entrée.- Analyser les conséquences de l'option choisie, notamment sur la présentation des comptes annuels, et proposer éventuellement un choix, dans une situation donnée.- Présenter les informations à fournir en annexe.	Le candidat doit non seulement connaître les règles comptables du PCG relatives aux savoirs associés au thème mais aussi maîtriser les écritures comptables en découlant, dans un contexte professionnel. Il doit justifier et analyser la pertinence des choix comptables retenus dans un contexte professionnel. Il doit également connaître les informations à fournir en annexe et comprendre leur importance en complément de la lecture du bilan et du compte de résultat.

Savoirs associés	Cadrage
<ul style="list-style-type: none"> - Définitions et catégories d'actifs financiers - Principes d'évaluation des actifs financiers à l'entrée et postérieurement à leur entrée : <ul style="list-style-type: none"> - détermination de la valeur d'entrée et incorporation des frais d'acquisition, - actions entièrement et partiellement libérées, actions gratuites, - évaluation à l'inventaire. - Cas de rachats par l'entité de ses propres actions et obligations (comptes prévus à cet effet). 	<p>Ne seront abordées que les opérations courantes portant sur des titres non hybrides.</p> <p>L'évaluation des titres à l'inventaire s'attache à présenter les règles de détermination de la valeur actuelle par catégorie de titres ainsi que les principes généraux de calcul de la dépréciation, dans un contexte normal.</p> <p>L'étude des cas de rachats par l'entreprise de ses propres actions porte sur les comptes d'actif utilisés.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition et cession de droits préférentiels de souscription et de droits d'attribution, de bons de souscription d'actions et d'obligations. 	
<ul style="list-style-type: none"> - Obligations souscrites à l'émission, acquises ou vendues après leur émission. 	

THÈME 3 : PASSIF

Le thème 3 (45 heures) doit permettre au candidat d'identifier et de comprendre les problèmes posés par la comptabilisation des passifs, les solutions apportées et leurs impacts. Le candidat doit maîtriser les principes de définition, d'évaluation et de comptabilisation des capitaux propres (3.1) et du passif externe (3.2).

3.1. Capitaux propres

Cette partie du référentiel doit permettre au candidat de définir les capitaux propres et maîtriser les règles d'évaluation et de comptabilisation, et, ainsi de répondre aux questions suivantes :

Quels sont les différents postes de capitaux propres ? Quel traitement comptable appliquer aux variations des capitaux propres ?

Compétences	Attentes
- Exposer et appliquer les règles relatives aux opérations de variation des capitaux propres des sociétés selon leur forme juridique.	Le candidat doit non seulement connaître les règles comptables du PCG relatives aux savoirs associés au thème mais aussi maîtriser les écritures comptables en découlant dans un contexte professionnel. Le candidat doit justifier et analyser la pertinence des choix comptables retenus dans un contexte professionnel. Le candidat doit connaître les informations à fournir en annexe et comprendre leur importance en complément de la lecture du bilan et du compte de résultat.
- Analyser les opportunités et les risques d'une modalité d'augmentation de capital, et/ou d'affectation du résultat.	
- Évaluer et comptabiliser les variations de capitaux propres dans les comptes individuels.	
- Analyser les conséquences de l'option choisie, notamment sur la présentation des comptes annuels, et proposer éventuellement un choix, dans une situation donnée.	
- Présenter les informations à fournir en annexe.	

Savoirs	Cadrage
- Variations du capital : <ul style="list-style-type: none"> - apports initiaux, - augmentations de capital, - réductions de capital, - amortissement du capital, - traitement comptable des frais liés aux opérations sur le capital, - cas particuliers : apports partiellement libérés et leurs appels ultérieurs, versements anticipés et actionnaires retardataires ou défallants, bons de souscription d'actions, droits préférentiels de souscription et droits d'attribution. 	Les règles de libération du capital sont fournies.
- Affectation du résultat, y compris les cas particuliers du paiement des dividendes en actions et du versement d'acomptes sur dividendes.	L'étude porte sur des sociétés ayant émis des actions ordinaires. Dans l'affectation du résultat est aussi étudié le cas des sociétés de personnes (régime de l'IR).
- Provisions réglementées : définition et principes de comptabilisation.	Les provisions réglementées sont étudiées à partir des textes fiscaux les régissant.

3.2. Passif externe

Cette partie du référentiel doit permettre au candidat d'identifier les passifs externes et d'explicitier les règles d'évaluation et de comptabilisation, et, ainsi de répondre aux questions suivantes :

Qu'est-ce qu'un passif externe ? Comment distinguer les différentes catégories de passifs externes ?

Quelles solutions apporter aux problèmes d'évaluation et de comptabilisation des passifs externes ?

Compétences	Attentes
- Caractériser les différentes catégories de passif.	Le candidat doit non seulement connaître les règles comptables du PCG relatives aux savoirs associés au thème mais aussi maîtriser les écritures comptables en découlant dans un contexte professionnel. Le candidat doit justifier et analyser la pertinence des choix comptables retenus dans un contexte professionnel. Le candidat doit connaître les informations à fournir en annexe et comprendre leur importance en complément de la lecture du bilan et du compte de résultat.
- Exposer et appliquer les conditions d'inscription au passif.	
- Évaluer et comptabiliser les opérations portant sur certains passifs à leur entrée et postérieurement à leur entrée.	
- Analyser les conséquences de l'option choisie, notamment sur la présentation des comptes annuels, et proposer éventuellement un choix, dans une situation donnée.	
- Présenter les informations à fournir en annexe.	

Savoirs associés	Cadrage
- Définition, catégories de passifs externes et conditions d'inscription : provisions, dettes, charges à payer, passifs éventuels.	
- Cas particuliers de provisions : provisions pour retraites et obligations similaires, provisions pour restructuration, limitation de la provision pour perte de change, coûts de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état de site et provisions pour gros entretien ou grandes révisions.	L'étude des provisions porte sur les principes et conditions de comptabilisation. Pour la comptabilisation des provisions pour retraites et obligations similaires, les montants nécessaires seront fournis au candidat. L'étude portera sur des cas où la méthode du corridor n'est pas appliquée. Pour la provision pour pertes de change, sont étudiés le calcul et la comptabilisation des écarts de conversion à la clôture et le cas échéant, le calcul et la comptabilisation de la provision pour pertes de change et sa reprise. Le candidat doit connaître les cas de limitation de la provision pour perte de change. L'étude comptable porte sur le cas où l'entité se couvre par une opération inverse dans la même devise et à la même échéance, et le cas de la position globale de change.
- Engagements financiers et passifs financiers	L'étude porte sur la comptabilisation hors-bilan des engagements financiers et passifs éventuels et leur présentation dans l'annexe. Les montants sont donnés au candidat.
- Emprunts obligataires, dans leur forme ordinaire, non convertibles, avec ou sans prime de remboursement : <ul style="list-style-type: none"> - émission, service de l'emprunt, régularisations d'inventaire, - émission de bons de souscription d'obligations, - annulation par l'entité de ses propres obligations. 	Les emprunts obligataires sont traités dans leur forme ordinaire (non convertibles) avec ou sans prime de remboursement. Lorsque cela est nécessaire, les tableaux d'amortissement des emprunts sont fournis. Pour l'amortissement de la prime de remboursement, sont étudiés l'amortissement linéaire ou au prorata des intérêts courus.

THÈME 4 : CHARGES ET PRODUITS

Le thème 4 (30 heures) doit permettre au candidat d'appréhender l'importance de la notion de temps dans le processus comptable et les problèmes de rattachement des charges et des produits au résultat de l'exercice, et, ainsi de répondre à la question suivante : quelles solutions apporter aux problèmes de rattachement des charges et produits au résultat de l'exercice ?

Compétences	Attentes
<ul style="list-style-type: none"> - Exposer et appliquer les traitements comptables relatifs au rattachement des charges et des produits. - Évaluer et comptabiliser les opérations citées et plus particulièrement celles se déroulant sur plusieurs exercices. - Analyser les conséquences de l'option choisie, notamment sur la présentation des comptes annuels, et proposer éventuellement un choix, dans une situation donnée. - Présenter les informations à fournir en annexe. 	<p>Le candidat doit non seulement connaître les règles comptables du PCG relatives aux savoirs associés au thème mais aussi maîtriser les écritures comptables en découlant dans un contexte professionnel. Le candidat doit justifier et analyser la pertinence des choix comptables retenus dans un contexte professionnel. Le candidat doit comprendre l'importance des informations en annexe en complément de la lecture du bilan et du compte de résultat.</p>

Savoirs	Cadrage
- Abonnement des charges et des produits.	
- Évènements postérieurs à la clôture.	
- Contrats à long terme.	
- Dispositifs associant le personnel aux performances de l'entreprise.	Sont abordés : la participation, l'intéressement et les plans d'épargne. Le calcul du montant de la participation est effectué à partir de la documentation fournie. Les taux de forfait social, de CSG et CRDS applicables sont donnés.
- Impôt sur les sociétés.	Sont abordés : l'impôt sur les sociétés et les contributions additionnelles, leur paiement, les crédits d'impôt et le report en arrière du déficit. Les montants résultant de l'application des règles fiscales sont fournis au candidat.
- Aides aux entreprises : subventions, aides à l'emploi, abandons de créance.	Dans le cas où la subvention d'exploitation serait soumise à TVA, cela sera précisé dans le contexte. Pour les aides à l'emploi, sont étudiés les remboursements forfaitaires et de sommes précises. Pour les abandons de créance, sont étudiés les abandons de créance assortis d'une clause de retour à meilleure fortune. L'étude des abandons de créance à caractère financier porte sur des cas où la société bénéficiaire de l'abandon ne fait pas l'objet d'une procédure collective.
- Changements comptables.	

THÈME 5 : ENTITÉS SPÉCIFIQUES

Le thème 5 (10 heures) doit permettre au candidat d'identifier et d'appliquer les adaptations des règles de comptabilisation aux associations et aux collectivités territoriales, et, ainsi de répondre à la question suivante :

Quelles solutions apporter aux problèmes d'évaluation et de comptabilisation de certaines opérations spécifiques des associations et des collectivités territoriales ?

Compétences	Attentes
- Exposer les spécificités propres aux associations et aux collectivités territoriales.	À partir d'un contexte professionnel spécifique, le candidat doit pouvoir identifier les adaptations à apporter aux règles comptables du PCG et les comptabiliser. Lorsque cela est nécessaire, la comptabilisation de ces opérations se réalise à partir d'un extrait du plan de comptes applicable, fourni en annexe. L'analyse et le traitement de certaines opérations peut également s'opérer à partir d'extraits des règlements ou instructions applicables.
- Citer les principales particularités comptables des associations et des collectivités territoriales.	
- Évaluer et comptabiliser les principales opérations.	

Savoirs	Cadrage
- Associations : <ul style="list-style-type: none">- cadre légal et réglementaire,- principales sources de financement et obligations d'information liées,- principales opérations comptables,- documents de synthèse.	Les opérations comptables spécifiques sont traitées à partir d'extraits du règlement 99-01. Pour la présentation des documents de synthèse, il s'agit principalement d'identifier leurs particularités. Dans la présentation de l'annexe, est évoqué le compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations faisant appel à la générosité publique.
- Collectivités locales : <ul style="list-style-type: none">- cadre légal et réglementaire,- principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable public et leurs fonctions,- notions de budget et d'équilibre budgétaire,- principales opérations comptables,- contrôle des comptes.	Les opérations comptables spécifiques sont traitées à partir d'extraits des instructions administratives applicables. Pour le contrôle des comptes des collectivités territoriales, seuls les objectifs de ces contrôles et les organismes réalisant ces contrôles sont présentés.

Ressources bibliographiques

- Règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations
- Instructions administratives (M7, M52 et M14)